
LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (CSP)

Alain DESROSIERES, Laurent THEVENOT (administrateurs de l'INSEE) ; Repères, 1996

SP = socio-professionnel

INTRODUCTION

But : Eclairer le processus d'interprétation des catégories sociales

Système créé dans les années 50, utilisé dans un 1^{ier} temps par des spécialistes uniquement

Cette classification est étroitement liée aux représentations de la société :

- **Représentation statistique malgré la présence de contraintes techniques**
- **Représentation politique**
- **Représentation cognitive ordinaire**

2 origines et utilisations des catégories socioprofessionnelles la nomenclature en est une représentation composite :

- Caractérisation de « ménages », « foyers », « familles » ou « milieu » **Métier**
- Caractérisation par l'**emploi** dans la division du travail

L'auteur de la nouvelle nomenclature est **Jean PORTE**.

I. HISTOIRE DES NOMENCLATURES SOCIOPROFESSIONNELLES

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), mise en place lors du recensement de **1982**, résulte d'une évolution spécifique à la France **caractère disparate**

Or certains souhaiteraient réduire sa structure à une logique simple du type division en métiers, en classes sociales, en grille de qualification ou en échelle des statuts, etc.

Cette nomenclature est un assemblage de ces différents aspects

Son histoire commence au début du XIXe, on distingue 3 grandes phases depuis :

- Organisation en métiers qui prévalait sous l'Ancien Régime
- A partir des années 1850, distinction salarié – non salarié
- Années 30 : introduction d'une hiérarchie du salariat selon des grilles liées au système de formation

B. Métiers et transmission familiale

Malgré l'abolition des corporations par la loi Le Chapelier en 1791, l'organisation sociale des métiers reste prégnante pendant le XIXe.

▪ Découpage = Propriétaires de territoire, Employés ou soldés par l'Etat, Vivants de leur travail et Manœuvres

Il est influencé par les Physiocrates du XVIIIe qui distinguaient les personnes selon l'origine de leur revenu.

L'organisation en métiers façonne une vision du monde social fondé sur une transmission familiale des savoirs et des patrimoines Elle ne doit pas être sous-estimée dans la nomenclature actuelle

▪ Usage au XIXe = connaître le nombre de personne vivant directement ou indirectement d'une profession

▪ N.B. : La distinction « profession » - « secteur d'activité » (c'est-à-dire activité individuelle ou collective), qui constitue aujourd'hui 2 nomenclatures différentes, reste confondue jusqu'à la WW2

C. La distinction entre patrons et salariés se précise

XIXe : industrialisation Fin des petites entités et place aux grandes entreprises 2 évolutions :

- Naissance du droit du travail et de la définition codée du salariat
- Large extension des grilles hiérarchisées d'emplois qualifiés définis en termes de formations

Répercussions lisibles dans les tableaux sur les professions présentés lors des recensements

▪ La **séparation patrons-salariés** était moins nette avant car des petits producteurs pouvaient travailler comme sous-traitant et employer eux-mêmes des compagnons (ex des canuts lyonnais)

▪ Existence d'une rubrique des « isolés » de 1896 à 1936 : elle regroupe des petits producteurs marchands agricoles, artisanaux ou commerciaux ou des travailleurs à domicile recevant des matières 1^{ière} et travaillant à la tâche, différents des patrons ou des ouvriers

D. Accords Matignon et classifications Parodi : les emplois qualifiés

Depuis le début des années 50 la codification concerne le **salariat** du non-salariat mais aussi, dès 1936-1950, des **niveaux à l'intérieur du salariat**, hiérarchisés selon des durées et des types de formation. Ceci introduit une **hiérarchie unidimensionnelle** (« mise en ordre »).

Le découpage ouvrier entre ouvriers qualifiés, spécialisés et manœuvre ET l'apparition du groupe des cadres sont liés aux mouvements sociaux qui ont eu lieu entre 1936 et 1950.

1936 : négociation nationale qui va accélérer le mouvement d'unification et de standardisation de la codification du travail salarié, préalable indispensable au travail statistique.

1936 : Accords Matignon qui généralisent les conventions collectives de branches établies entre patrons et syndicats d'une même activité

Après 1945 Alexandre PARODI (ministre du travail) donne une portée générale aux grilles de niveau d'emplois mise en place dans les diverses branches, on parle de « **catégories Parodi** »

A la même époque 2 institutions nouvelles vont jouer un rôle important pour fournir vers 1950 la nomenclature socioprofessionnelle :

- **Les comités d'entreprise** (créés en 1945) cristallisent les frontières
- Unification des statuts du personnel travaillant pour l'Etat **Statut général de la fonction publique** élaboré par Maurice THOREZ sert de modèle

E. Une façon nouvelle de faire des sciences sociales

Développement de travaux de sciences sociales empiriques ET mise en œuvre d'opérations de planification et de prévision à un niveau centralisé.

1946 : création de l'INSEE (succède à la SGF, statistique générale de France) et de l'INED

fondation du commissariat au Plan et d'un centre d'études sociologiques au sein du CNRS

F. De l'égalité des droits à l'inégalité des chances

▪ Transfert du thème de l'égalité civique à celui des inégalités socio-économiques mesurées à partir d'un découpage selon des milieux SP. Le but de la construction était de marier démocratie et efficacité en comparant à partir de variables standardisées. Le cœur de cette articulation est la correspondance entre la position sociale et le niveau scolaire.

Cela permet de justifier la hiérarchie des salaires

▪ Il y a 3 niveaux de lecture différents des nomenclatures :

- Logique de la construction de l'outil
- Evaluation de l'efficacité du système
- Dénonciation de son injustice en raison des inégalités des chances liées au milieu familial

▪ On parle d'emploi puisque les groupes font référence, en principe, à des qualifications et compétences requises pour ces postes. Néanmoins une diversité des manières d'accéder aux emplois persiste.

Un des usages : éprouver l'efficacité des filières qui mettent en relation les formations et les emplois.

G. La nomenclature de 1954 intègre les moments historiques antérieurs

▪ Une particularité française : Presque toutes les études sur les aspects de la vie sociale utilisent pour interpréter et trier la nomenclature des CSP car :

- Les groupes de professions et la hiérarchisation statutaire ont constitué de solides moyens d'identification des personnes
- Le statut juridique du salarié a été défini
- Le découpage entre niveau de qualification
- Rôle de l'Etat qui a contribué à la robustesse du système par plusieurs moyens dont les lois sur les conventions collectives (CC) et les comités d'entreprise, le droit du travail, la définition du statut de la fonction publique...

▪ Une distinction par rapport aux autres pays : **La nomenclature n'est pas complètement hiérarchisée et unidimensionnelle**

▪ 1954 : 2 niveaux, 9 groupes SP divisés en une trentaine de catégories

▪ 1982 : **Elle ne diffère pas de la précédente dans son architecture d'ensemble**

H. Codification sociale et codage statistique

▪ Activités préalables = mise en équivalence pour ranger les objets dans les classes ; décomposition en :

- Questionnement
- Définition des classes ou taxinomie
- Affectation des objets à l'une ou l'autre des classes ou codage

Définition des grandes lignes, ce qui laisse une large place au cas par cas

Tendance : Intégration des classifications des CC

▪ Travail sur les nombres

Difficulté et dangers des comparaisons internationales car on met artificiellement en relation des objets qui n'ont pas subi le travail social d'unification et de mise en équivalence (ex : le mot « cadre » n'a pas d'équivalent en anglais et en allemand)

II. REPRESENTATION STATISTIQUE ET REPRESENTATION POLITIQUE DES GROUPES PROFESSIONNELS

Va permettre de comprendre les mécanismes sociaux à travers lesquels se forment les représentations, et donc de

comprendre le processus de construction des regroupements.

N.B. : Cette partie ne traitera que du lien entre les représentations statistiques et politiques, les représentations cognitives seront étudiées dans la partie suivante

A. La catégorie sociale : une opération statistique, politique et cognitive

Il y a 2 exigences principales :

- Se rattacher à des principes fondamentaux de constitution d'un ordre social
- Rester au plus près de la construction de l'instrument

Rappel des 3 types de représentations évoquées dans l'introduction (statistique, politique et cognitive). Ces opérations différentes ont toutes en commun de mettre en équivalence des personnes.

B. Représenter

Une des conditions pour que la représentation statistique fonctionne est le travail de représentation politique des porteurs de la profession qui ont conduit à l'établissement d'une relation générale entre intitulé d'occupation et niveau d'études. Le codeur a intégré cette connexion. **Certaines interprétations reposent non pas sur le lien diplôme-emploi mais sur des associations non consolidées par le droit.**

La chaîne qui produit le classement comprend : des assimilations et interprétations faites par la personne interrogée, des étiquetages construisant des équivalences, des instructions réglementaires, des interprétations opérées par les codeurs et des rouages strictement techniques.

C. La matière première du classement : des noms d'occupation

- Les sources d'incertitude dépendent de la consolidation relative des occupations. Par exemple le flottement est plus important lorsque la construction de politique d'une représentation professionnelle est faible.
- Il y a plusieurs principes fondamentaux de justification d'une activité professionnelle : la tradition du métier, le civisme de l'office, la compétence technique.
- Une des règles de redressement = on prend pour CSP celle du « chef de ménage »

Ex : Femme de commerçant : elles font aujourd'hui partie du registre du commerce si elles collaborent effectivement à l'activité sans être rémunérées et sans exercer d'autre activité mais en 1975 1/3 ne mettait aucun nom à leur occupation, 1/3 mettait « commerçante » et 1/3 mentionnait un nom de métier (« bouchère » par ex).

- Remarque : la déclaration concernant le mon d'occupation est le principal input de la chaîne statistique, donc les dysfonctionnements sont dus à sa « mauvaise qualité »

Il est apparu différentes manières de consolider une occupation :

- Définition domestique compatible avec le métier
- Grille standardisée de qualification
- Référence à la compétence d'une profession

D. La formation d'une représentation d'un groupe social : les cadres (ouvrage de Luc BOLTANSKI, 82, Les cadres : la formation d'un groupe social)

- Il a mis en lumière des tensions et des accommodements entre 2 définitions de leur identité sociale :

- Capacité professionnelle sanctionnée par un diplôme
- Expérience professionnelle et connaissance du « terrain » donc du « métier », c'est-à-dire un apprentissage long, l'ancienneté et la connaissance pratique

Ce « jeu » est à l'origine du succès de cette catégorie (elle n'existait pas avant les années 30), solidement représentée aujourd'hui. 2 types d'organes représentatifs ont permis ce travail de représentation :

- Le travail d'ingénieur diplômé de grandes écoles (lien compétence technique – formation scolaire)
- Cette forme d'identification sociale trouve son expression dans les mouvements dits de « classe moyenne » la Confédération générale des syndicats de classe moyenne. Il se présente comme une alternative qui résulte d'un compromis entre d'une part un principe d'efficacité ajusté à la compétence technique et d'autre part un principe d'autorité fondé sur la tradition et des liens de type familiaux

- Le titre de cadre tend à être de plus en plus souvent adopté par les ingénieurs, ce qui explique le ralentissement de la CSP « ingénieur »

Cette opposition **partage les différentes fonctions de cadres ; elles ont été prises en compte dans les PCS**

Ex : ingénieurs et cadres techniques ET cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

E. Les représentants des professions et la nomenclature

La nouvelle nomenclature s'est appuyée sur un lourd dispositif de consultation des représentants professionnels. Les discussions ont montré que **les taxinomies sociales étaient un enjeu important.**

Les différentes manières de mettre en valeur une occupation font référence à la capacité professionnelle, à l'apprentissage du métier, au besoin du client ou encore à un emploi dont l'exercice est garanti par l'Etat ou le Code de la santé. Ce

principe détermine aussi la forme de la relation que cette occupation entretient avec les autres.

F. La politique des statistiques

Certains points n'ont pas été traités tels que l'influence directe du pouvoir politique sur une activité scientifique ou technique, la sociologie des producteurs de statistiques...

La question de la caractérisation des CS (catégorie statistique ? catégorie sociale ?) ouvre celle d'une opposition entre :

- L'activité du sociologue pour qui l'agrégation statistique a un caractère artificiel
- L'activité du statisticien dont la tâche est de mesurer sur des critères objectifs

III. PRATIQUE DE CLASSEMENT ET CONNAISSANCE ORDINAIRE DU MONDE SOCIAL

A. Le travail d'interprétation des catégories sociales

Le but est de démontrer les rouages d'un dispositif composite de représentation. Ce chapitre est donc consacré aux processus d'interprétation. Ces dernières sont aussi bien le fait de professionnels que de profanes.

B. Les CSP indigènes et les classements pratiques

Il est nécessaire de savoir quel est le rapport entre cette forme « savante » de classement social et la manière « profane » de catégoriser des personnes selon le milieu social.

Expérience de classement pour explorer la manière dont les non-spécialistes construisent les catégories sociales. Un groupe de personnes a eu différentes tâches à opérer sans connaître au préalable l'ensemble de ces opérations :

- Répartition de 65 fiches contenant des informations sur des individus et les classer en tas selon le milieu auquel appartiennent ces individus
- Mettre sur chaque tas la fiche la plus représentative
- Donner un nom à chaque tas

Enseignements sur la 1^{ière} et la dernière consigne (ceux de la 2^{ème} sont étudiés dans la section suivante) :

- **La diffusion des CS est assez large pour que les personnes les retrouvent ou engendrent de nouvelles catégories sur le même modèle**
- L'activité pratique de classement ne se fait pas dans les formes que suggèrent la présentation formelle de la nomenclature puisque les personnes testées **procèdent par rapprochement et assimilation**

C. Les « bons exemples » et les effets du travail de représentation politique d'un groupe social

On se demande si ces « bons ex » résultent de l'expérience personnelle d'un milieu social ou s'ils sont liés à un processus de constitution d'un groupe social.

Constat : la connaissance des noms des catégories ne suffit pas pour expliquer l'utilisation de la nomenclature SP ; **les « bons ex » sont liés au travail de représentation politique** (démonstré à l'aide d'un autre exercice).

D. Les indices mis en œuvre dans le repérage ordinaire du milieu social

Il s'agit d'examiner l'activité d'interprétation elle-même, c'est-à-dire celle qui consiste à attribuer une personne à une catégorie en collectant des informations diverses sur son sujet. On se demande ici si le rapport entre les compétences ordinaires (pour le cas par cas) et les règles et consignes de chiffrage sont sources d'erreur ou d'enrichissement.

L'activité statistique ne peut être dissociée des opérations de classement qui reposent sur l'interprétation des catégories sociales.

IV. LA NOMENCLATURE DE 1982 : LES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PCS)

Le but de la nouvelle nomenclature n'était pas de changer profondément les principes de la précédente mais d'explicitier ces principes clairement. Cette partie étudie les conséquences de ces explicitations.

En 1954 il y avait 3 logiques différentes, à savoir les métiers, la distinction patrons-salariés et la grille d'emplois qualifiés.

En 1982 la nomenclature devait décrire à la fois des comportements assez typés liés à des milieux sociaux ET des groupes d'emplois cohérents quant à la formation

Les PCS proposent 3 niveaux emboîtés les uns dans les autres :

- Le plus fin = les **professions** (489 postes) avec un code à 4 chiffres des métiers car ces emplois sont plutôt homogènes selon le type d'activité, le statut et la classification des grilles des CC
- Les **catégories SP** (32) avec un code à 2 chiffres
- 6 grands **groupes** (Cf. les 6 parties suivantes) avec un code à un chiffre

A chaque niveau on a essayé de maintenir la ressemblance relative entre les personnes appréhendées par leurs pratiques

sociales et celle de l'homogénéité au regard du statut et des formations. On conserve alors le caractère composite de l'outil.

La caractérisation des catégories s'est faite selon :

- **des critères codifiés**
- **des cas types** (avec des cas assimilés, limite-exclus, limite-inclus)

Il y a correspondance entre les strates historiques, les logiques de la nomenclature et ses usages.

A. Les « agriculteurs exploitants » (groupe 1) : comment les distinguer entre eux ?

Le nom de la catégorie n'a pas changé.

Il s'agit de la catégorie qui correspond le mieux à la notion de métier au sens traditionnel.

On a découpé (admis difficilement) entre petites, moyennes et grandes exploitations.

B. Les « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » (groupe 2) : patrons et PDG

Le nom avant 82 = « patrons de l'industrie et du commerce »

▪ Le repérage de la position sociale des non-salariés pose 2 problèmes : il n'y a pas de grille instituée et la question de frontière avec le salariat se pose.

La hiérarchie n'est donc pas fondée sur une échelle de compétences techniques associées à des formations mais sur l'importance économique des entreprises. Or ces informations sont difficiles à recueillir.

On a donc limité à la taille (effectifs salariés) et aux intitulés traditionnels de métiers.

▪ **Il y a en tout 4 catégories de non-salariés** : les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprise (ces 3 premières catégories appartiennent au groupe 2) et les membres des professions libérales (ils appartiennent au groupe 3)

Mais ces catégories contiennent quelques salariés ET surtout **il subsiste des non-salariés dans les autres catégories** (ex des infirmières).

N.B. : on préfère désormais le terme d'indépendant à celui de non-salarié (les PDG, DG de SA, gérants de SARL appartiennent aux indépendants même s'ils se déclarent salariés).

C. Les « cadres et professions intellectuelles supérieures » (groupe 3)

Le nom avant 82 = « cadres supérieurs et professions libérales + artistes »

▪ En 1982 on a rapproché les cadres des CC à ceux de la catégorie A de la fonction publique. Le point commun de ces 2 définitions est la formation de niveau supérieur ou l'expérience professionnelle équivalente.

▪ Nouveauté : Intégration des professions de l'information, des arts et du spectacle. On les a intégrées à ce groupe et mis ensemble, bien qu'elles soient distinctes, car leurs effectifs sont faibles et on a constaté le développement de l'information dans la production culturelle.

▪ Une **distinction nette entre fonction publique et entreprise a été réintroduite en 82** (elle avait disparu entre 62 et 75). Elle est efficace car elle recouvre des différences de stabilité d'emploi, de recrutement, d'origine sociale et scolaire, de rémunération et de divergence d'opinion politique. Mais attention on entend ici par public la fonction publique sauf EDF, SNCF, la sécurité sociale et les entreprises nationalisées.

On distingue, à l'intérieur des entreprises, par la taille et la fonction (ex : cadre de PME et cadre de grande entreprise).

D. Les « professions intermédiaires » (groupe 4)

Le nom avant 82 = « cadres moyens et contremaîtres et clergé »

Il s'agit d'un groupement principalement salarié. Son appellation correspond à une position intermédiaire ET à une position d'intermédiaire.

▪ Les personnes sont plus jeunes, avec une scolarité plus longue et des femmes en plus grand nombre.

▪ On opère également la distinction entre fonction publique et entreprise : il y 2 pôles :

- 3 catégories font partie de « la fonction publique » : les instituteurs et assimilés (ils représentent ¼ du groupe 4), les professions intermédiaires de la santé et du travail social (dont ½ sont des infirmiers), les professions intermédiaires administratives de la fonction publique (catégorie B)

- 3 catégories font partie des « entreprises » : les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (72% sont dans le tertiaire), les techniciens, les contremaîtres et agents de maîtrise.

Ces 2 groupes s'opposent sur 4 aspects : le 1^{er} pôle est plus féminin, plus diplômé, avec des salaires moyens nettement moins élevés et des membres souvent moins issus de la classe ouvrière.

▪ Le clergé appartient toujours à ce groupe

E. Un groupe féminin : les « employés » (groupe 5)

Le nom avant 82 = « employés et personnes de services »

▪ Groupe difficile à caractériser et à différencier des autres, notamment car il n'a pas de comportement spécifique (car l'image sociale d'un ménage est surtout fournie par la profession de l'homme).

- Les modifications de 82 ont accentué sa féminisation = $\frac{3}{4}$ sont des femmes. On a entre autre reclasser les personnes des services directs aux particuliers dans cette catégorie

La seule catégorie masculine étant les policiers et militaires d'un certain grade

- On fait également la distinction entre fonction publique et entreprise.

F. Le groupe « ouvriers » (groupe 6) et ses composantes

Le nom avant 82 = « ouvriers et ouvriers agricoles »

- Les changements de taxinomie sont dus aux mutations de l'organisation du travail et des rapports politiques entre les personnes. La notion de métier était liée à un apprentissage donc à une personnification, tandis que celle d'emploi renvoie à un découpage standardisé d'une chaîne de production.
- L'Accord de juillet 1975 entre l'Union des industries métallurgiques et minières et certains syndicats ouvriers a permis de définir ce qu'était la qualification ; cet accord a servi de modèle aux autres branches.
- Les catégories sont en principe homogènes par rapport à 4 critères : le type d'activité, l'autonomie, la responsabilité et les connaissances requises.

C'est en **82 qu'on a fait la distinction entre ouvriers qualifiés et ouvriers non-qualifiés**. Puis une distinction plus fine entre ouvrier de type industriel ou artisanal a été effectuée.

- 2 nouvelles catégories ont été créées : les chauffeurs et les ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport.
- 37% des ouvriers non-qualifiés de type industriel sont des femmes, 16% sont des étrangers.

V. EFFICACITE DE LA NOMENCLATURE ET CUMUL DES CONNAISSANCES

- 2 reproches sont faits principalement à l'utilisation des CSP dans les résultats des diverses enquêtes :
 - **Le caractère « hétéroclite »** : la structure composite est liée au fait que les principes de relation et de mise en équivalence entre les personnes sont multiples
 - **Les incertitudes du codage sont liées à l'usage d'appellation d'occupation**. Cela ne constitue pas un véritable obstacle à l'analyse scientifique du monde social.
- Les travaux mettant en œuvre les CSP depuis les années 50 montrent des **régularités remarquables dans les résultats empiriques et dans la configuration d'ensemble de la structure sociale**.

Le but est d'interpréter ces régularités, et montrer qu'elles n'invalident pas les recherches objectives des sciences sociales quantitatives.

- Particularité française : utilisation de la notion de « milieu social » en l'identifiant à la CS du chef de famille car les traditions de solidarité de métiers ont marqué cette notion et que l'Etat a apporté sa caution en assurant la consistance des définitions professionnelles. Alors que dans les pays anglo-saxons la notion de « milieu social » est plus composite où intervient le revenu, le type d'habitat, le mode de vie et la profession.

A. L'espace des positions professionnelles n'est pas une simple échelle

Les 6 groupes ont permis de montrer qu'on ne pouvait réduire cette nomenclature à une simple échelle à une dimension, que se soit celle du revenu ou du « prestige » (pays anglo-saxons). **L'espace a au moins 2 dimensions** :

- **Statut social et revenus élevés / catégorie populaire**
- **Salarié / non-salarié = transversale à l'échelle sociale**

Mais à l'intérieur des catégories de salariés on a opéré une distinction entre fonction publique et entreprise. A posteriori l'intérêt de cette distinction est confirmé par les oppositions entre ces sous-groupes sur plusieurs critères (femmes, diplômes, salaires, enfants d'ouvriers).

On peut préciser un ordre d'emploi/profession en fonction du lien entre diplôme-emploi-salaire (du + au -) selon ces critères : salariés de la fonction publique, salariés des entreprises du secteur public, salariés des grandes entreprises privées, salariés des petites entreprises privées et non-salariés.

La fonction publique par ce fort lien protège les femmes et diminue les inégalités de leurs chances de promotion par rapport aux hommes.

Il y a un double système d'opposition :

- Supérieur contre inférieur
- Emplois qualifiés contre métiers ; elle permet d'enrichir les interprétations des pratiques sociales

B. L'espace des milieux sociaux

- Au vu des évolutions des années 60, le terme de « chef de famille » a été remplacé par celui de « personne de référence du ménage », mais le choix reste à peu près le même qu'avant.
- La mise en œuvre de la nomenclature pour classer les ménages conduit à une représentation multidimensionnelle. Pour rendre compte de cette situation on utilise une technique statistique, à savoir l'analyse factorielle des correspondances

(production de schéma plan où les modalités des variables sont représentées par des points). Ce système de position relative est décrit par BOURDIEU (Cf. graph de ROUX)

C. Métaphore spatiale et objectivation

- La stabilité et la régularité confèrent à ce système de position **un remarquable pouvoir de cumul des connaissances**, de mémorisation, d'interprétation et de prévision ; ceci est caractéristique d'une posture scientifique d'objectivation. Néanmoins cette **démarche est souvent dénoncée**. Les critiques portent sur la « réification » des catégories c'est-à-dire le fait de classer ensemble des choses qui sont en fait différentes, autrement **elles portent sur le caractère réducteur du codage**. Mais ces techniques sont soumises à des contraintes spécifiques telles que produire une représentation homogène et exhaustive du monde social.
- On peut suggérer que les régularités observées renvoient à 2 formes de permanence distinctes :
 - Dans l'ordre des relations personnelles et des transmissions familiales
 - Résultant de la pérennité des institutions mettant en œuvre des critères standardisés

D. Transformations structurelles et mobilité sociale

- Les régularités sont de plusieurs types : Les positions des CS du point de vue de diverses pratiques sociales et leur lente évolution
- Etude de l'évolution (62-85) pose des problèmes de stabilité des taxinomies ; c'est pourquoi le passage des CSP aux PCS s'est fait au moyen du double chiffrement. On distingue 2 périodes ; la séparation permet d'y lire les effets de la « crise » survenue à partir de 1974 :
 - 62-75 = Exode agricole rapide. Les effectifs salariés non-ouvriers croissent tandis que le nombre d'ouvriers croît beaucoup plus lentement (dû aux progressions rapides de la productivité industrielle)
 - 75-85 = Exode agricole plus lent. Le nombre de non-salariés non-agricoles recommence à \uparrow . La croissance des cadres et professions intermédiaires est nettement ralentie. Les femmes participent plus à la vie professionnelle (elles représentent 28% des cadres, 42% des professions intermédiaires, 76% des employés)
- Analyse de la mobilité sociale : les tables de mobilité ont été un des instruments les plus utilisés ces 30 dernières années. Elle évolue lentement **si personne ne compte faire la fiche de lecture sur le repère [La mobilité sociale](#) je pourrais vous donner 2-3 informations supplémentaires (il y a peu de chose quand même)**

CONCLUSION : LA PLURALITE DES FACONS DE CONNAITRE LE MONDE SOCIAL

La conception et la fabrication d'une nouvelle nomenclature est une tâche d'ingénieur. L'usage de formulaires, de règles, de consignes permet d'assurer la **fiabilité d'un produit normalisé**.

1982 a été l'occasion d'une amélioration de ces techniques de production de la variable SP grâce à l'accroissement des questionnaires de base et à une redéfinition des principes de découpage.

Vu que cette nomenclature de 82 a également inséré les représentations, pourquoi lui conférer une place aussi importante ? L'identité sociale (constituée à travers la profession) résulte des trajectoires individuelles et de l'histoire sociale des institutions dans lesquelles elle se matérialise. Il s'agit donc d'un schéma susceptible d'expliquer et d'organiser nombre de « comportements » efficaces car elles sont le produit d'un travail historique très long.

Au lieu de réduire la scientificité à la mise en œuvre de critères, en rejetant la connaissance fondée sur des exemples et des cas types, ils se sont efforcés d'envisager avec le même sérieux ces 2 manières d'établir des équivalences entre les personnes.